



Versailles, le 18 Décembre 2023

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Service des experts
5, rue Carnot

78000 VERSAILLES

Courriel : experts.ca-versailles@justice.fr

Mme Emma BARKER HANLON
1 Chemin de PANURGE
92190 MEUDON

Madame,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi du 29 juin 1971 modifiée, l'Assemblée générale de la cour d'appel de Versailles a, lors de sa séance du 6 novembre 2023, émis un **AVIS FAVORABLE** à votre **réinscription pour une durée de 5 ans**, sur la liste des experts judiciaires près la cour d'appel dans la (les) rubrique (s) suivante (s) :

sous la rubrique : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION
dans la spécialité : H-01.02.01-Anglais

Votre réinscription est effective à compter du **1er janvier 2024**.

En application de l'article 10 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts, il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de solliciter **entre le 1er décembre 2027 et le 1er mars 2028, votre réinscription** pour un nouveau mandat de 5 ans à compter de **janvier 2029**.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

P/la directrice des services de greffe judiciaires



Versailles, le 18 Décembre 2023

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Service des experts

5, rue Carnot

78000 VERSAILLES

Courriel : experts.ca-versailles@justice.fr

Mme Emma BARKER HANLON

1 Chemin de Panurge

92190 MEUDON

Madame,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi du 29 juin 1971 modifiée par la loi du 11 février 2004, l'Assemblée générale de la Cour d'appel de Versailles, lors de sa séance du 06 novembre 2023, **a fait droit à votre demande d'inscription à titre probatoire pour une durée de 3 ans**, sur la liste des experts judiciaires près la cour d'appel sous la (les) rubrique (s) suivante (s) :

**sous la rubrique : H-INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION
dans la spécialité : H-02.02.01-Anglais**

Votre inscription est effective à compter du 1er janvier 2024.

En application de l'article 10 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts, il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de solliciter entre le 1er décembre 2025 et le 1er mars 2026, votre réinscription pour un nouveau mandat de 5 ans à compter du 1er janvier 2027.

Vous en remerciant, Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

P/la directrice des services de greffe
judiciaires

